



D



ined
INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Études & Résultats

Avril 2020

Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés

Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Études & Résultats

Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés



Avril 2020

L'enquête « Violences et rapports de genre », dite Virage, a été menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 2015 avec le soutien du Défenseur des droits et de 17 autres financeurs¹.

Elle porte sur les violences subies par les femmes et les hommes et a pour objectif de saisir les multiples formes de la violence et de l'aborder dans une perspective de genre.

Les opinions mentionnées dans cette publication n'engagent que son auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Défenseur des droits.

Résumé



Cette synthèse, rédigée par Christelle Hamel, chercheuse de l'Institut national d'études démographiques (Ined, Unité Genre, sexualités, inégalités) et mise à disposition au Centre national de recherche scientifique (URMIS), examine l'étendue des violences subies pendant l'enfance et la période de jeunesse dans le cadre intrafamilial, en focalisant l'attention sur la situation des minorités homosexuelles et bisexuelles féminines et masculines.

Elle a été réalisée à partir de l'enquête quantitative « Violences et rapports de genre » (VIRAGE) menée en 2015 par l'Ined auprès d'un large échantillon d'hommes et de femmes en France, afin de mesurer l'étendue des violences subies par les personnes au cours de leur vie.

Cette synthèse met d'abord au jour que ces violences touchent davantage les filles que les garçons, et ensuite que les jeunes bisexuels et homosexuels des deux sexes sont deux à dix fois plus souvent concernés par ces violences que les jeunes hétérosexuels.

¹ Ministère des Droits des femmes, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Intérieur, Institut national d'études démographiques, Santé publique France, Mission interministérielle de lutte contre les dépendances et les conduites addictives (MILDECA), Caisse nationale des allocations familiales, Mission de recherche Droits et justice, Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), le Défenseur des droits, Centre Hubertine Auclert de la Région Ile-de-France, Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Paris, Mutualité française, Conseil général des départements de Seine-Saint-Denis, des Bouches du Rhône, de la Somme, de l'Essonne, de Meurthe et Moselle, du Val de Marne.

Introduction



En 1959, l'Organisation des Nations Unies s'est dotée d'une Déclaration des droits de l'enfant, puis en 1989, elle a transformé cette Déclaration en Convention internationale (dite CIDE ou convention de New-York), conférant ainsi aux droits de l'enfant un caractère contraignant pour les états partenaires. La France a ratifié cette dernière le 20 novembre 1990.

En 2000, le Défenseur des enfants, institué par la loi n°2000-196, est chargé de « défendre et promouvoir les droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé » et de garantir ainsi l'application de la CIDE.

Créée en 2004, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) se voit compétente pour se saisir « de toutes les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international auquel la France est partie ». L'âge, tout comme l'origine, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le sexe, la religion, les opinions politiques et syndicales par exemple, fait partie de la liste des critères de discrimination prohibés.

La même année, l'Observatoire de l'enfance en danger (ONED), devenu ensuite l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), voit le jour et a pour mission de centraliser les données statistiques d'origines administratives, correspondant aux diverses procédures de signalement et de prise en charge de mineurs maltraités ou en danger.

Institué en 2011, le Défenseur des droits, qui reprend les missions du Défenseur des enfants et de la Halde, dispose d'un périmètre d'action étendu qui lui permet de poursuivre l'instruction des réclamations ayant trait aux droits de l'enfant et aux discriminations touchant les mineurs mais aussi de placer l'analyse des conditions de vie faites aux mineures et mineurs dans le périmètre d'étude des discriminations.

Cette synthèse s'intéresse aux violences subies dans le cadre intrafamilial pendant les périodes de l'enfance et de la jeunesse², en centrant le regard sur les comportements violents dont les jeunes peuvent être l'objet dans ce contexte. Une comparaison est opérée selon le sexe et l'orientation sexuelle qui met au jour les effets du sexisme et des LGBT-phobies dans les comportements familiaux. Ce regard porté sur le contexte familial invite à penser le continuum entre violences et discriminations et à penser les comportements discriminatoires au-delà du seul cadre des institutions que sont l'école ou le travail.

La CIDE ne comporte pas de mention invitant les États à développer la recherche sur le respect des droits des enfants, alors que cela figure généralement dans les autres conventions internationales sur les droits humains, et que la production d'indicateurs statistiques est souvent préconisée pour évaluer l'efficacité des politiques publiques afférentes à l'objet des conventions.

La connaissance des conditions de vie des mineurs en France par les enquêtes statistiques de recherche est ainsi très lacunaire. Ceci est lié à l'interdiction de dispenser un questionnaire à des mineurs sans l'autorisation légale de leurs parents. Si cette autorisation permet la réalisation d'enquêtes sur des sujets comme la santé des enfants, elle rend impensable toute enquête sur les violences intrafamiliales. Il n'existe pas d'autres possibilité à ce jour que d'interroger les adultes sur leur enfance et leur période de jeunesse pour appréhender un tel sujet.

Les données administratives quant à elle donnent un aperçu qui ne concerne que les situations les plus graves portées à la connaissance des services de l'État. Par ailleurs, ces données ne sont pas toujours publiées selon le sexe et encore moins selon l'orientation sexuelle, puisque cette information ne peut figurer dans les statistiques administratives.

² L'enfance renvoie aux âges inférieurs à 15 ans, et la période de jeunesse englobe l'adolescence et la période de transition vers l'indépendance économique, en général jusqu'à 25 ans.

En 2015, le Ministère de la Justice dénombrait ainsi 103 885 mineurs en danger pour lesquels un juge des enfants avait été saisi et 233 547 mineurs suivis par un juge des enfants (hors mesure d'aide judiciaire)³. Selon le service statistique du Ministère de l'Intérieur, 14 400 enfants âgés de moins de 10 ans et 40 600 enfants âgés de 10 à 17 ans ont été enregistrés cette même année par les services de police et de gendarmerie comme victimes de violences physiques, soit 55 000 enfants. Concernant les violences sexuelles, 8 300 enfants de moins de 10 ans et 11 900 de 10 à 17 ans ont été enregistrés comme victimes de violences sexuelles, soit 20 200 enfants. Ces chiffres correspondent aux infractions qui ont été portées à la connaissance des institutions policières et judiciaires, autrement dit à une partie seulement des cas existants.

Cette synthèse fournit un autre aperçu : il s'agit des résultats d'une enquête quantitative réalisée en 2015 auprès d'adultes interrogés, entre autres, sur leur période de jeunesse.

Méthodologie : quelles catégories d'analyse ?



L'enquête « Violences et rapports de genre », dite Virage, est une enquête quantitative conçue pour mesurer l'étendue des violences subies par les personnes au cours de leur vie⁴. Elle actualise et approfondit l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) réalisée en 2000, en élargissant l'échantillon à la population masculine. Elle identifie les violences psychologiques, physiques et sexuelles en les resituant dans leur contexte de survenue : l'espace public, le travail, la scolarité, les relations de couple, les relations familiales. Son objectif est de mesurer l'étendue des violences dans la population, mais aussi d'en explorer les causes. Elle posait pour hypothèse centrale que les rapports sociaux, à savoir le sexisme, le racisme, les LGBT-phobies et l'adultisme, constituent l'environnement qui façonne les relations inter-individuelles et rend possible l'usage de la violence.

La collecte a été réalisée auprès de femmes et d'hommes adultes, interrogés sur les violences subies au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête et au cours de la vie, en distinguant le contexte intrafamilial, ce qui constitue une nouveauté dans l'histoire des enquêtes de victimation. Le choix d'effectuer cette mesure non seulement sur l'année écoulée, mais aussi sur l'ensemble du parcours de vie, a été opéré précisément pour répondre à l'absence de connaissance démographique de la violence contre les mineurs.

D'environ une heure, le questionnaire a été passé par téléphone en 2015 auprès de 11 320 hommes et 15 127 femmes, âgés de 20 à 69 ans, représentatifs de la population résidant dans des logements dits « ordinaires » (c'est-à-dire en excluant les logements d'habitats collectifs comme les prisons, les centres sociaux, les résidences universitaires...).

³ <https://www.onpe.gouv.fr/chiffres-cles-en-protection-lenfance#Sources>

⁴ Cf. Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel, Magali Mazuy (coord.) (2020), Violences et rapports de genre, Editions de l'Ined, Collection « Grandes enquêtes », à paraître. Un chapitre de cet ouvrage est consacré aux violences intrafamiliales, un second aux personnes LGBT.

Le questionnaire permettait d'identifier les personnes selon leur orientation et pratiques sexuelles déclarées, à partir de trois questions classiquement utilisées dans les recherches. Aux personnes ayant déjà eu des rapports sexuels, il a été demandé si elles avaient déjà eu un partenaire du même sexe. À celles n'ayant jamais eu de relation sexuelle, il a été demandé si elles avaient déjà éprouvé une attirance pour les personnes du même sexe. Enfin, les personnes ont indiqué si elles se percevaient comme « homosexuelles », « bisexuelles » ou « hétérosexuelles ».

Ainsi, 0,6 % des femmes se déclarent homosexuelles et 0,8 % bisexuelles, tandis que 1,3 % se déclarent hétérosexuelles en ayant déjà eu une relation sexuelle avec une personne du même sexe. Parmi les hommes, 1,1 % se déclarent homosexuels, 0,6 % bisexuels et 0,9 % hétérosexuels avec une expérience sexuelle avec une personne du même sexe au cours de la vie. Ces taux, ainsi que le léger différentiel entre les réponses masculines et féminines, sont quasiment identiques à ce qui a été observé dans l'enquête « Contexte de la sexualité en France », réalisée en 2006.

TABLEAU 1

Répartition des personnes interrogées selon l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles déclarées au cours de la vie

	Femmes		Hommes	
	%	N	%	N
Homosexuels	0,6	94	1,1	178
Bisexuels	0,8	131	0,6	93
Hétérosexuels ayant eu une ou des relations sexuelles avec une personne du même sexe	1,3	204	0,9	121
Hétérosexuels	97,3	15 127	97,4	11 320
Total	100,0	15 556	100,0	11 712

Lecture : Parmi les hommes âgés de 20 à 69 ans, 1,1 % se déclarent homosexuels, 0,6 % se déclarent bisexuels et 0,9 % se déclarent hétérosexuels en ayant l'expérience d'un rapport sexuel avec une personne du même sexe au cours de leur vie ou, quand ils n'ont jamais eu de rapports sexuels avec quiconque, une attirance pour les personnes des deux sexes.



Résultats



L'acceptation lente mais progressive de l'homosexualité au fil des générations

Parmi les personnes hétérosexuelles interrogées, la répartition par âge est très équilibrée (tableau 2). Il y a ainsi autant de personnes âgées de 20 à 29 ans que de personnes âgées de 30 à 39 ans et ainsi de suite jusqu'à 60-69 ans : chaque tranche d'âge regroupe environ 20 % de l'ensemble des enquêtés. *A contrario*, on observe des distorsions très importantes de cette répartition parmi les minorités sexuelles. La part des plus jeunes est nettement plus importante parmi les personnes homosexuelles ou bisexuelles, ce qui témoigne d'une plus grande difficulté encore aujourd'hui à se définir selon son orientation sexuelle chez les plus âgés. Ainsi, parmi les homosexuels, très peu ont entre 60 et 69 ans et ce constat est encore plus prononcé pour les femmes (1,7 % des femmes et 6,9 % des hommes), ce qui témoigne probablement de la forte hostilité à laquelle elles et ils se sont heurtés au cours de leur vie, mais peut-être aussi d'une espérance de vie plus basse pour ces générations, dont la cause serait à trouver dans divers facteurs touchant à la santé (épidémie de sida, plus fort taux de suicide, précarité induite par les discriminations...). Parmi les femmes se disant bisexuelles ou ayant eu des relations avec d'autres femmes, avoir 60 ans ou plus est également très peu fréquent (respectivement 3,9 % et 6,2 %) à la différence de ce qui apparaît parmi les hommes (20,1 % et 22,6 % ont 60 ans ou plus). Ce résultat indique que les hommes de ces générations ont bénéficié d'une liberté sexuelle plus grande que les femmes.

Se dire homosexuel est surtout le fait des générations ultérieures : 60 % des femmes qui se disent lesbiennes en 2015 et 50 % des hommes qui se disent gays ont moins de 40 ans, contre seulement 40 % des personnes exclusivement hétérosexuelles. La même concentration parmi les moins de 40 ans s'observe pour les femmes se disant bisexuelles ou ayant eu des relations sexuelles avec une personne du même sexe, mais pas chez leurs homologues masculins. Pour ces derniers, la répartition par âge se rapproche de celle des hommes exclusivement hétérosexuels.

TABLEAU 2

Répartition des personnes interrogées selon le sexe et l'âge au sein de chaque catégorie sexuelle (%)

Femmes						
	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	Ensemble
Homosexuelles	30,9	30,1	22,8	14,5	1,7	100,0
Bisexuelles	45,8	19,2	18,6	12,5	3,9	100,0
Hétérosexuelles avec pratique bisexuelle	32,6	21,4	21,3	18,5	6,2	100,0
Hétérosexuelles	18,2	20,2	22,0	21,3	18,3	100,0

Hommes						
	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	Ensemble
Homosexuels	20,7	31,7	24,3	16,4	6,9	100,0
Bisexuels	15,8	9,6	18,9	35,6	20,1	100,0
Hétérosexuels avec pratique bisexuelle	11,3	27,0	21,8	17,3	22,6	100,0
Hétérosexuels	19,1	20,6	22,4	20,7	17,2	100,0

Lecture : Parmi les femmes se déclarant homosexuelles en 2015, 30,9 % avaient entre 20 et 29 ans.

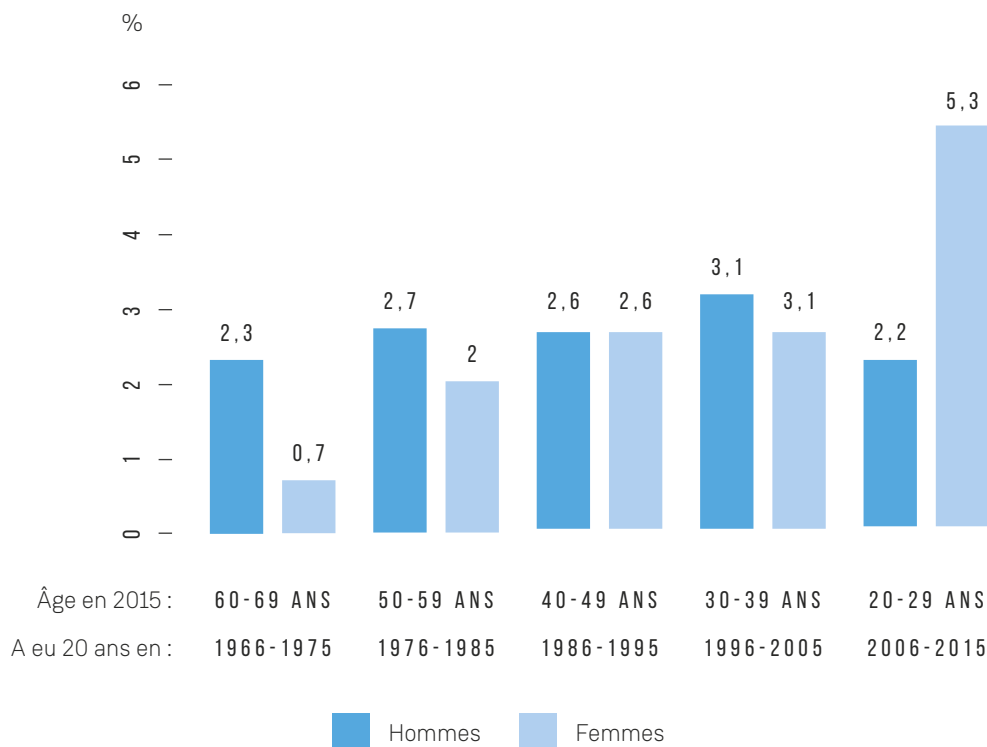
L'âge au moment de l'enquête permet d'identifier à quelle époque les individus ont connu leur 20^e année, âge auquel se construit l'orientation sexuelle (graphique 1). De 1966 à 1985, les femmes ont progressivement rattrapé les hommes dans la possibilité de vivre et dire leur attirance pour une personne du même sexe, avec un changement très net à partir de 1975 : parmi celles ayant eu 20 ans avant 1975, 0,7 % ont eu une expérience sexuelle avec une autre femme, contre 2 % parmi celles ayant eu 20 ans entre 1975 et 1985. Au fil des 20 années suivant 1985, femmes comme hommes ont lentement continué de gagner en liberté, ce qui se traduit par une légère augmentation de la part des minorités sexuelles (passant de 2,6 % à 3,1 %), sans aucune différence selon le sexe. Parmi ceux qui ont eu 20 ans entre 2006 et 2015, la part des minorités sexuelles s'élève encore : elle atteint 5,3 % chez les femmes.

Chez les hommes, le taux se révèle plus faible (2,2 %) ce qui est dû à un effet d'âge, c'est-à-dire à leur position dans leur cycle de vie, car l'âge au premier rapport sexuel est plus tardif chez les hommes se déclarant homosexuels que chez les femmes se déclarant lesbiennes, raison pour laquelle ils sont moins nombreux que les femmes à être en mesure de se dire homosexuels, mais on peut penser que l'écart disparaîtra dès que tous les hommes de cette tranche d'âge auront connu leur première expérience.

Ainsi, à la faveur du mouvement de libération des femmes du début des années 1970, de l'obtention du PACS en 1999 et de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels en 2013, les comportements se sont modifiés, autorisant davantage de personnes à expérimenter une sexualité avec une personne du même sexe et à se définir selon leur orientation sexuelle, ce qui témoigne de l'ouverture progressive de notre société à un accueil favorable des minorités sexuelles.

GRAPHIQUE 1

Part des minorités sexuelles selon la génération de leurs 20 ans et l'âge au moment de l'enquête (en %)



Lecture : Les femmes des minorités sexuelles ne représentaient que 0,7 % des générations de femmes qui ont eu 20 ans entre 1966 et 1975 (et constituaient la tranche d'âge des 60-69 ans en 2015), contre 3,1 % des générations qui ont eu 20 ans entre 1996 et 2005 (âgées de 30 à 39 ans en 2015).

Définition de l'orientation sexuelle pendant la période de jeunesse et acceptation parentale

Parmi les personnes qui se déclarent homosexuelles au moment de l'enquête, 86,5 % indiquent se définir ainsi depuis un âge inférieur à 25 ans, et dans plus de 50 % des cas avant 20 ans (tableau 3). L'identification de l'orientation sexuelle se fait très majoritairement à un âge de dépendance vis-à-vis des parents. Les personnes qui se disent bisexuelles ont globalement opté pour cette autodéfinition à un âge un peu plus tardif, mais ce sont tout de même près de 70 % des individus qui revendiquent cette identité depuis un âge inférieur à 25 ans. Femmes et hommes suivent ces deux tendances de façon très similaire.

TABLEAU 3

Répartition des personnes se déclarant homosexuelles ou bisexuelles selon l'âge auquel elles ont commencé à se définir comme telles (en %)

Femmes et hommes	Âge en 2015							Ensemble
	0-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-69	NSP et RR	
Homosexuel·le·s	21,5	16,4	28,1	20,5	6,7	5,5	1,3	100,0
Bisexual·le·s	15,5	7,1	28,5	16,8	7,6	22,3	2,2	100,0

Lecture : Parmi les personnes de 20 à 69 ans se déclarant homosexuelles en 2015, 21,5 % se définissent ainsi depuis un âge antérieur à 10 ans.

NB : Il était possible de répondre « depuis toujours », cette réponse a été classée dans la tranche d'âge « 0 à 9 ans ».

La connaissance de l'orientation sexuelle par les parents est en revanche très contrastée (tableau 4). Les personnes bisexuelles sont nettement moins nombreuses que les personnes homosexuelles à avoir des parents informés : plus de 50 % des personnes bisexuelles ont des parents qui l'ignore, contre moins de 30 % des personnes homosexuelles. Ce résultat vaut pour les deux sexes. D'une manière globale, les mères sont davantage informées que les pères et sont aussi plus nombreuses à accepter pleinement cette information. Les taux de rejet parental sont délicats à interpréter car ils doivent être mis en regard de la proportion de personnes qui n'ont pas informé leurs parents, situation qui peut résulter d'une anticipation du rejet. Il est par conséquent plus aisé d'interpréter et de comparer les taux d'acceptation : ils rendent compte sans ambiguïté d'un contexte familial où la difficulté à dire a pu être franchie et où cette information a reçu un bon accueil. Ainsi, 52,2 % des hommes gays et 57,5 % des lesbiennes ont un père qui a « totalement accepté » ou « plutôt accepté » leur orientation sexuelle. Le bon accueil est encore plus élevé chez les mères. Par comparaison, les hommes se déclarant bisexuels ne sont que 29,3 % et 38,4 % à avoir été bien acceptés respectivement par leur père et leur mère. Le rejet par le père concerne 17,7 % des gays et 24,2 % des lesbiennes. Si la moitié des personnes se déclarant homosexuelles ont donc plutôt bien été acceptées, celles qui se disent bisexuelles l'ont non seulement été moins souvent mais elles ont surtout été nettement plus souvent contraintes de dissimuler leur attirance pour les personnes du même sexe.



TABLEAU 4

Répartition des personnes homosexuelles ou bisexuelles selon la connaissance et l'acceptation de leur orientation sexuelle par leur père et leur mère

Personne enquêtée		Quand la personne suivante a appris votre homosexualité/bisexualité, l'a-t-elle ...						Total
		Totalement acceptée	Plutôt acceptée	Plutôt rejetée	Totalement rejetée	NSP	Elle n'est pas informée	
		Votre père						
Hommes	Homosexuels	20,2	32,0	11,4	6,3	0,4	29,7	100,0
	Bisexuels	11,7	17,6	1,5	3,7	0,3	65,2	100,0
Femmes	Homosexuelles	29,8	27,7	16,7	7,5	0	18,3	100,0
	Bisexuelles	10,9	9,8	3,1	2,0	0,7	73,5	100,0
		Votre mère						
Hommes	Homosexuels	30,1	37,5	11,3	3,4	0,6	17,1	100,0
	Bisexuels	14,6	23,8	2,8	0,9	1,0	56,9	100,0
Femmes	Homosexuelles	38,4	23,3	12,7	19,9	0	5,7	100,0
	Bisexuelles	22,8	20,7	4,0	2,1	0	50,4	100,0

Lecture : En 2015, 29,7 % des hommes de 20 à 69 ans se déclarant homosexuels ont un père qui ignore leur homosexualité et 6,3 % ont un père qui a totalement rejeté leur homosexualité.

Violences parentales et intrafamiliales pendant l'enfance et la période de jeunesse

Quel que soit le type de violences (psychologiques, physiques ou sexuelles), les filles ont davantage été victimes de violence parentale ou intrafamiliale que les garçons. Elles sont une fois et demi à deux fois plus nombreuses que les garçons à avoir déclaré des violences psychologiques. Elles sont ainsi 12,6 % à avoir déclaré un climat familial intimidant avec des cris, hurlements, bris d'objets, contre 8,4 % des garçons. Elles sont également 7,1 % à avoir mentionné des insultes, humiliations et dénigrements récurrents, contre 3,7 % des garçons. L'écart entre les sexes concernant les coups et autres brutalités physiques est moins prononcé : 7 % des femmes et 6 % des hommes les ont rapportés. Les mises à la porte et séquestrations, ainsi que les tentatives de meurtre ont concerné les femmes une fois et demi plus souvent que les hommes : respectivement 2,3 % versus 1,9 % et 1,5 % versus 1 %. Elles sont enfin 4 à 8 fois plus concernées par les violences sexuelles : les attouchements du sexe, les tentatives de rapports sexuels forcés et les rapports sexuels forcés ont concerné 2,7 % d'entre elles contre 0,6 % des hommes. On constate ici que le sexisme sociétal imprime nettement sa marque sur la violence intrafamiliale, sans pour autant exempter les garçons de la violence familiale, massivement commise par des adultes. Dans 70 % des cas, l'un des parents au moins est l'auteur des violences, avec une implication plus fréquente des pères (un cas sur deux) que des mères (un tiers des cas).

La comparaison de l'expérience des violences intrafamiliales selon l'orientation sexuelle montre une nette surexposition des personnes homosexuelles et plus encore des personnes bisexuelles (par identité ou pratique, que nous avons rassemblées dans une même catégorie en raison de la similarité des taux de violences déclarées), relativement aux personnes hétérosexuelles (tableau 5). Les taux doublent, triplent voire décuplent selon les types de violences, alors même que les personnes se déclarant homosexuelles ou bisexuelles appartiennent globalement à des générations plus jeunes que les personnes hétérosexuelles, comme nous l'avons vu précédemment.

Pour les violences psychologiques telles que les insultes, humiliations, dénigrements, les femmes lesbiennes et bisexuelles confrontées à ces comportements sont plus du triple des femmes hétérosexuelles, tandis que les hommes gays et bisexuels sont quasiment le double des hétérosexuels. Dans le cas des coups et autres brutalités physiques, les taux quadruplent quasiment pour les femmes lesbiennes et bisexuelles, atteignant environ 20 % versus 6,1 % pour les hétérosexuelles, et ils sont une fois et demi plus élevés pour les hommes gays et bisexuels (11,9 % et 8,8 %) comparativement aux hommes hétérosexuels (5,9 %). Alors que les hommes hétérosexuels ont très rarement été confrontés aux violences sexuelles intrafamiliales (0,5 %), le taux est multiplié par plus de 10 pour les hommes homosexuels et bisexuels (6 % et 5,4 %). Pareillement, alors que 2,5 % des femmes hétérosexuelles déclarent avoir subi des attouchements du sexe, des rapports sexuels forcés ou tentatives dans le cadre intrafamilial, ce sont respectivement 9,8 % des lesbiennes et 12,3 % des bisexuelles qui sont aussi dans ce cas. On voit ici que la stigmatisation et les discriminations LGBT-phobes de la société se traduisent dans le cadre familial en une très nette surexposition à toutes sortes de violences.

De plus, si les violences déclarées ont quasiment toujours démarré pendant la période de jeunesse, c'est-à-dire avant 25 ans, pour les personnes hétérosexuelles comme homo- ou bi-sexuelles, elles se prolongent plus souvent à l'âge adulte pour les personnes LGBT, ce qui explique que le nombre de faits déclarés soit plus souvent supérieur à 10, voire devienne « une période en continu » ou « sur plusieurs périodes » dans leur cas.

TABLEAU 5

Prévalence des violences déclarées dans le cadre intrafamilial depuis l'enfance
(hors violences conjugales), selon l'orientation sexuelle (en %)

	Femmes					Hommes				
Depuis votre enfance jusqu'à aujourd'hui, est-ce qu'une personne de votre famille* ou un proche**...										
1/ ... a ou avait l'habitude de hurler, casser des objets, créant une ambiance tendue et angoissante ?										
Homosexuel·le·s	24,3					19,2				
Bisexual·le·s ¹	32,3					14,3				
Hétérosexuel·le·s	12,1					8,2				
Ensemble	12,6					8,4				
2/ ... a ou avait l'habitude de vous insulter, de vous humilier, de critiquer votre apparence physique, vos opinions ou vos capacités ?										
Homosexuel·le·s	23,2					8,8				
Bisexual·le·s ¹	24,5					9,7				
Hétérosexuel·le·s	6,6					3,5				
Ensemble	7,1					3,7				
3/ ... vous a déjà frappé·e, donné des coups avec des objets ou commis d'autres brutalités physiques sur vous ?										
	Au moins 1 fois	1 fois	2 à 10 fois	Plus de 10 fois ou en continu sur une ou plusieurs périodes	NSP cb de fois	Au moins 1 fois	1 fois	2 à 10 fois	Plus de 10 fois ou en continu sur une ou plusieurs périodes	NSP cb de fois
Homosexuel·le·s	19,4	0	9,1	8,9	1,4	11,9	2,0	2,0	7,3	0,6
Bisexual·le·s ¹	21,7	2,6	5,4	13,7		8,8	1,6	1,6	5,6	0
Hétérosexuel·le·s	6,1	0,7	1,8	3,6		5,9	0,4	2,0	3,4	0,1
Ensemble	7,0	0,7	2,0	4,3		6,0	0,5	1,9	3,6	
4/... vous a enfermé·e ou séquestré·e, vous a mis·e à la porte ou laissé·e au bord de la route ?										
Homosexuel·le·s	7,1	3,4	2,3	1,1	0,3	1,6	1,4	0,2	0	
Bisexual·le·s ¹	11,5	7,6	2,6	1,3		2,0	1,0	0,6	0,4	
Hétérosexuel·le·s	2,1	1,0	0,8	0,3		1,9	0,8	0,8	0,3	
Ensemble	2,3	1,2	0,8	0,3		1,9	0,8	0,8	0,3	
5/... vous a menacé·e avec une arme ou un objet dangereux, a tenté de vous étrangler, de porter atteinte à votre vie ou de vous tuer ?										
Homosexuel·le·s	2,2	1,9	0	0,3		0,6	0,6	0	0	
Bisexual·le·s ¹	8,3	5,0	0,8	1,5	1,0	5,5	4,3	0,7	0,5	
Hétérosexuel·le·s	1,4	0,8	0,3	0,2	0,1	1,0	0,6	0,3	0,1	
Ensemble	1,5	0,9	0,4	0,2		1,0	0,6	0,3	0,1	

	Femmes					Hommes				
Depuis votre enfance jusqu'à aujourd'hui, est-ce qu'une personne de votre famille* ou un proche**...										
	6/ ... a contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vous a coincée pour vous embrasser ?					6/ ... s'est contre votre gré, frotté ou collé contre vous ?				
	Au moins 1 fois	1 fois	2 à 10 fois	Plus de 10 fois ou en continu sur une ou plusieurs périodes	NSP cb de fois	Au moins 1 fois	1 fois	2 à 10 fois	Plus de 10 fois ou en continu sur une ou plusieurs périodes	NSP cb de fois
Homosexuel·le·s	15,1	8,4	1,4	3,9	1,4	3,9	0	2,1	1,8	
Bisexuel·le·s ¹	15,5	3,8	6,5	4,9	0,3	4,0	1,4	2,2	0,4	
Hétérosexuel·le·s	3,7	1,2	1,3	1,1	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	
Ensemble	4,0	1,3	1,5	1,2	0,1	0,5	0,1	0,3	0,1	
7/ ... vous a forcé·e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-il essayé ou est-t-il parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous ?										
Homosexuel·le·s	9,8	2,4	3,1	2,9	1,4	6,0	1,8	1,6	2,0	0,6
Bisexuel·le·s ¹	12,3	4,4	3,6	3,3	1,0	5,4	2,5	1,9	1,0	
Hétérosexuel·le·s	2,5	0,7	0,8	0,9	0,1	0,5	0,2	0,2	0,1	
Ensemble	2,7	0,8	0,9	0,9	0,1	0,6	0,2	0,2	0,2	
8/ ... vous a forcé·e à d'autres actes ou pratiques sexuels ?										
Homosexuel·le·s	1,7	0	0	1,7		0	0	0	0	
Bisexuel·le·s ¹	1,1	0,6	0,3	0,2		0,3	0	0,3	0	
Hétérosexuel·le·s	0,3	0,1	0,1	0,1		0,05	0,01	0,01	0,03	
Ensemble	0,3	0,06	0,01	0,9		0,04	0,01	0,03	0	

Lecture : 19% des femmes de 20 à 69 ans en 2015 se déclarant homosexuelles ont dit avoir subi des brutalités physiques dans le cadre intrafamilial durant leur enfance ou période de jeunesse.

NB : les individus qui ne savent pas dire combien de fois les faits se sont produits sont majoritairement des personnes immigrées arrivées en France récemment qui ont encore des difficultés de compréhension linguistique.

* Une introduction précisait que les violences dans le couple n'étaient pas concernées puisqu'elles avaient déjà été enregistrées dans une partie antérieure du questionnaire.

** Il s'agit des personnes suffisamment proches pour qu'on les considère quasiment comme faisant partie de la famille. 1 par identité ou pratique.

Comme nous l'avons vu plus haut, les personnes qui se disent bisexuelles ont rarement informé leurs parents de leur orientation sexuelle. On peut imaginer que ce silence n'est pas sans lien avec cette existence plus fréquente d'un climat familial violent. Nous avons également vu que la conscience d'une orientation sexuelle différente s'est forgée dans la période de jeunesse pour la grande majorité des personnes enquêtées. Il est possible que l'attirance pour les personnes du même sexe ait été associée à une certaine transgression des normes de genre (manière de s'habiller, goûts musicaux...), plus ou moins visible mais suffisante à déclencher la réprobation parentale et familiale. Il est probable que la tendance à ne pas se déclarer bisexuelles chez des personnes qui ont des rapports bisexuels, de même que la tendance à ne pas dire sa bisexualité quand on la conçoit pourtant comme une identité soient corrélées à une expérience de violence dans la famille qui freinerait l'affirmation de soi. Que les personnes qui se disent homosexuelles aient été un peu moins souvent confrontées aux violences intrafamiliales conforte cette hypothèse.

—
Défenseur des droits

TSA 90716 - 75334 Paris Cedex 07

09 69 39 00 00
—

Toutes nos actualités :



www.defenseurdesdroits.fr



D
Défenseur des droits
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —